



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 29 Novembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 21/11/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. HERVIN Claude, M. MAILLE Jean-Marie, M. DEBCZAK Jean-Michel, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), M. MAILLE Jean-Marie (de M. DUFUMIER Dominique), M. DEBCZAK Jean-Michel (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François, M. SPECQ André à M. MELLA Daniel, Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUFUMIER Dominique, M. BOCQUET Jean-Charles

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2022-036 – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier pour le budget Eaux pluviales urbaines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi 2015-991 du 7 Août 2015 dit loi NOTRE



Vu la délibération n° 2022-033 du 20 Septembre 2022 portant changement de nomenclature pour le budget Eaux pluviales du SICTEUB en M57

Considérant que dans le cadre du basculement en M57, le Budget SICTEUB Eaux Pluviales doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF)

Considérant que le RBF du SICTEUB Eaux Pluviales donne la définition des règles de gestion mises en œuvre par la collectivité,

Considérant l'exposé du RBF au Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement budgétaire et financier du Budget SICTEUB Eaux Pluviales tel qu'il a été présenté

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 30/11/2022
Le Président